



Fiche N° 12

Contrat et carnet d'entretien des ventilations mécaniques contrôlées (VMC)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds climat et énergie

fce@mev.etat.lu

Réservé au Ministère
Dossier numéro MECB :

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande « Partie porteur de projet » sont indiqués les **aspects financiers** et les **spécifications techniques** concernant le contrat et carnet d'entretien des ventilations mécaniques contrôlées (VMC). Elle est à remplir par la personne responsable du projet.

Référence légale : « Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat »

1. Informations générales

L'installation se trouve à l'adresse suivante :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Année de construction

Type d'installation

simple flux

double flux

Types de filtre

pulsion

extraction

2. Coûts selon devis

Les coûts sont à indiquer hors tva.

Éléments éligibles	Coûts éligibles
Frais d'inspection	€
Contrôles/mesures de l'encrassement en poussières et en micro-organismes	€
Vérification des réglages des flux d'air	€
Nettoyages et désinfections (le cas échéant) des composantes encrassées	€
Total des dépenses éligibles	€

3. Informations techniques à fournir par le professionnel (carnet d'entretien)

Résultats des mesures d'hygiène et de réglage :	Oui
Description nettoyage et désinfection :	Oui
Filtres échangés :	Oui
Date de la prochaine inspection :	Oui

4. Obligation à respecter

Prise en charge par des professionnels ayant participé aux formations « entretien hygiénique des VMC » organisé par les Centres de Compétences de l'Artisanat « Génie Technique Bâtiment » (https://www.cdc-gtb.lu/) en collaboration avec le ministère de l'économie, en accord avec la pratique HERVE et le livre vert de la construction et rénovation saine au Luxembourg ou équivalent :	Oui
---	-----

5. Déclarations

Le (la) soussigné(e) déclare :

1. **avoir pris connaissance des dispositions du guide pratique** (entre autre de la disposition que les inspections y compris toutes les interventions doivent être documentées dans un « carnet d'entretien » et communiqués en temps réels au ministère de l'économie qui évaluera de façon anonymisée et statistiquement les données) ;
2. avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la présente fiche annexe comme complète, à savoir que **la fiche est dûment remplie et que les annexes énumérées ci-après sont concluantes.**

Fait à :

le :

Signature et cachet du déclarant (ou signature digitale) :

6. Annexes

(annexes jointes à la présente demande)

Décision officielle de la commune, du syndicat intercommunal ou de l'établissement public/d'utilité publique portant sur la réalisation de l'étude

Certificat de compétence de l'exécutant et de conformité avec le projet HERVE et le livre vert de la construction et rénovation saine au Luxembourg (certificat de formation Neobuild, CdC, ...)

Devis détaillé

Description sommaire du projet
